

États financiers consolidés de

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Commerce Place
700-77, rue King Ouest
Hamilton ON L8P 4W7
Canada
Téléphone 905-523-8200
Télécopieur 905-523-2222

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa (l'Administration), qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations comparatives

Les états financiers de l'Administration au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été audités par d'autres auditeurs, qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date 6 mars 2024.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Administration à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Hamilton (Canada)

Le 12 février 2025

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse et équivalents	5 670 707 \$	10 248 314 \$
Créances clients et autres créances (note 5)	5 663 886	5 941 994
Frais payés d'avance	493 137	447 178
Stocks (note 6)	495 891	138 227
Portion à court terme des créances à recevoir (note 7)	93 949	-
	<u>12 417 570</u>	<u>16 775 713</u>
Créances à recevoir (note 7)	21 468 435	-
Immobilisations corporelles (note 8)	204 225 269	188 658 106
Actif au titre du droit d'utilisation (note 14)	9 711 263	5 658 899
Créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	8 787 176	7 330 401
	<u>256 609 713 \$</u>	<u>218 423 119 \$</u>

Passifs et capitaux propres

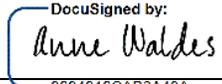
Passif à court terme :		
Créiteurs et charges à payer (note 9)	17 604 711 \$	14 457 966 \$
Tranche de la dette à long terme échéant dans moins d'un an (note 13)	93 949	-
Portion à court terme du passif locatif (note 14)	957 651	664 094
	<u>18 656 311</u>	<u>15 122 060</u>
Avantages futurs du personnel (note 10)	3 353 842	5 445 844
Dette à long terme (note 13)	20 204 145	-
Obligation locative (note 14)	10 325 099	6 484 304
Apports reportés	52 500	60 000
	<u>52 591 897</u>	<u>27 112 208</u>
Capitaux propres :		
Surplus d'apport	26 839 962	26 839 962
Bénéfices non distribués	176 940 620	166 776 257
Cumul des autres éléments du résultat (de la perte) global(e)	237 234	(2 305 308)
	<u>204 017 816</u>	<u>191 310 911</u>

Engagements et éventualités (note 15)

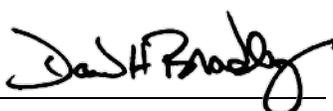
	<u>256 609 713 \$</u>	<u>218 423 119 \$</u>
--	-----------------------	-----------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :

DocuSigned by:

 8694816CAB3A40A...

Directeur



Directeur

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

État consolidé du résultat et du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits d'exploitation :		
Produits des activités portuaires (note 11)	46 910 005 \$	43 340 531 \$
Charges d'exploitation :		
Salaires et autres avantages du personnel (note 12)	10 208 270	9 103 464
Frais de réparation et d'entretien	2 174 951	2 692 842
Paievements tenant lieu de taxes	936 966	858 539
Impôts fonciers	715 580	851 341
Honoraires professionnels et des conseillers	896 781	990 029
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (notes 8 et 14)	13 137 365	12 141 955
Frais payables à l'administration fédérale	2 214 622	2 006 359
Autres charges d'exploitation et charges administratives	5 423 526	5 454 591
Perte de valeur sur créances clients et autres créances à recevoir	32 030	9 052
Intérêts sur passif de location (note 14)	629 979	468 475
	36 370 070	34 576 647
Résultat d'exploitation avant les autres produits (charges)	10 539 935	8 763 884
Autres produits (charges) :		
Produits des placements	503 229	408 544
Produits financiers (note 7)	421 507	–
Coûts financiers (note 13)	(396 984)	–
Gain sur modification du bail (note 14)	529 250	–
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles	(1 432 574)	(31 066)
	(375 572)	377 478
Résultat net de l'exercice	10 164 363	9 141 362
Autres éléments du résultat global (perte) :		
Réévaluation du passif au titre des avantages sociaux (note 10)	2 542 542	(1 205 699)
Total du résultat global de l'exercice	12 706 905 \$	7 935 663 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	26 839 962 \$	166 776 257 \$	(2 305 308)\$	191 310 911 \$
Résultat net de l'exercice	–	10 164 363	–	10 164 363
Autres éléments du résultat global	–	–	2 542 542	2 542 542
Solde au 31 décembre 2024	26 839 962 \$	176 940 620 \$	237 234 \$	204 017 816 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	26 839 962 \$	157 634 895 \$	(1 099 609)\$	183 375 248 \$
Résultat net de l'exercice	–	9 141 362	–	9 141 362
Autres éléments du résultat global (perte)	–	–	(1 205 699)	(1 205 699)
Solde au 31 décembre 2023	26 839 962 \$	166 776 257 \$	(2 305 308)\$	191 310 911 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Résultat net de l'exercice	10 164 363 \$	9 141 362 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles (notes 8 et 13)	13 137 365	12 141 955
Charges au titre des avantages du personnel (note 10)	938 710	834 005
Montants capitalisés au titre des avantages futurs du personnel (note 10)	(488 170)	(785 793)
Perte sur sortie d'immobilisations corporelles	1 432 574	31 066
Gain sur modification du bail	(529 250)	-
Perte de valeur sur créances clients et autres créances à recevoir	32 030	9 052
Augmentation de la créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire	(1 456 775)	(1 003 841)
Produits reportés	(7 500)	(7 500)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances	246 078	(1 923 767)
(Augmentation) diminution des stocks	(357 664)	91 300
Augmentation des charges payées d'avance	(45 959)	(113 998)
(Diminution) augmentation des clients et autres créditeurs	(653 255)	2 785 212
	22 412 547	21 199 053
Activités d'investissement :		
Émission de créances à recevoir	(21 562 384)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(25 111 644)	(20 265 624)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	110 333	2 475
	(46 563 695)	(20 263 149)
Activités de financement :		
Paiements de passif de location	(724 553)	(73 192)
Produits de la dette à court terme	20 298 094	-
	19 573 541	(73 192)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(4 577 607)	862 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10 248 314	9 385 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 670 707 \$	10 248 314 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Entité déclarante

L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa exerce ses activités en vertu de la Loi maritime du Canada et aux termes des lettres patentes délivrées par le ministre fédéral des Transports.

L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa est une société sans capital-actions établie en vertu d'une loi fédérale. L'adresse de son siège social est le 605, rue James Nord, Hamilton (Ontario), Canada.

Ces états financiers consolidés englobent l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa et sa filiale en propriété exclusive, Great Lakes Port Management Inc. (collectivement appelées l'« Administration »).

L'Administration, qui est gérée par un conseil d'administration formé de sept administrateurs, est une entreprise commerciale dont le mandat est d'être financièrement autonome. Son rôle consiste à développer les activités commerciales des ports de Hamilton et d'Oshawa, y compris les activités portuaires, la sûreté portuaire ainsi que l'aménagement et l'entretien des terrains. L'Administration possède également des propriétés foncières à Niagara et appuie les activités récréatives du port de Hamilton par l'entremise de son port de plaisance.

2. Mode de présentation et devise fonctionnelle et de présentation

L'Administration dresse ses états financiers consolidés conformément aux Normes comptables IFRS (IFRS). La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 12 février 2025.

Les détails concernant les principales méthodes comptables utilisées par l'Administration figurent à la note 3.

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire certaines estimations critiques. Elle doit aussi exercer son jugement pour l'application des conventions comptables de l'Administration. Les éléments très complexes ou qui demandent un degré élevé de jugement, ou pour lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 4.

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique.

La monnaie de présentation des présents états financiers consolidés est le dollar canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'Administration.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales conventions comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées ci-après. Ces conventions ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa. L'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à des rendements variables découlant de son implication avec l'entité, ou qu'elle en a le droit, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements par son pouvoir sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle l'Administration en assume le contrôle jusqu'à la date où elle cesse d'en assumer le contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration portuaire de Hamilton-Oshawa et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Great Lakes Port Management Inc. (GLPM). GLPM est entièrement consolidé, et l'ensemble des comptes et des transactions intragroupe importants ont été éliminés à la consolidation.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts bancaires, ainsi que les dépôts à court terme immédiatement rachetables qui sont détenus dans de grandes institutions financières.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les charges qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'Administration et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel l'actif est mis en service, de manière à répartir son coût sur sa durée de vie utile. Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties comme suit :

Actif	Taux
Bâtiments	2,5 % à 10 %
Améliorations locatives	5 % à 20 %
Quais et services	2 % à 33 %
Équipement	5 % à 33 %

L'Administration ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée de vie utile des actifs sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Le montant des profits et des pertes sur les sorties d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation, et il est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période de sortie.

Les contributions gouvernementales représentant le financement et le soutien reçus pour les immobilisations corporelles capitalisés sont portées en diminution des ajouts connexes. Les ajouts, déduction faite des contributions gouvernementales, sont amortis en résultat net.

d) Contrats de location

L'Administration évalue si un contrat est ou contient un bail au début du contrat. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie.

i) En tant que locataire

L'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte de tout paiement de location effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés, et une estimation des coûts de démantèlement et de sortie de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou de l'emplacement sur lequel il se trouve, déduction faite, le cas échéant, des incitatifs à la location reçus.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Contrats de location (suite)

i) En tant que locataire (suite)

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire à compter de la date de début du contrat de location et jusqu'au terme de sa durée, à moins que le contrat transfère la propriété de l'actif sous-jacent à l'Administration au terme de la durée du contrat ou que le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation tienne compte du fait que l'Administration exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, qui est déterminée de la même façon que pour les immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation peut être diminué de façon périodique des éventuelles pertes de valeur, et ajusté pour refléter certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de location qui ne sont pas versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de l'Administration.

L'Administration détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt de diverses sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de location pris en compte pour l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, déduction faite des incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de location variables qui reposent sur un indice ou un taux, initialement évalués au moyen de cet indice ou de ce taux à la date de début;
- les montants devant être payés en vertu d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice en vertu d'une option d'achat que l'Administration est raisonnablement certaine d'exercer, ainsi que les paiements de location au cours d'une période de renouvellement facultative si l'Administration est raisonnablement certaine d'exercer une option de prolongation; et
- les paiements de pénalités en cas de résiliation anticipée d'un bail, à moins que l'Administration ne soit raisonnablement certaine de ne pas résilier le bail de manière anticipée.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Contrats de location (suite)

i) En tant que locataire (suite)

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements de location futurs due à un changement de taux, en cas de réévaluation par l'Administration du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si l'Administration revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou si un paiement de location fixe en substance révisé doit être effectué.

Lorsque le contrat de location est ainsi réévalué, la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à néant.

Les contrats de location dont la durée est inférieure à douze mois ou qui sont de faible valeur sont passés en charges au fur et à mesure de l'engagement des dépenses y afférentes.

ii) En tant que locateur

Lorsque l'Administration agit à titre de bailleur, elle détermine dès le début du contrat de location si chaque contrat en est un de location-financement ou de location-exploitation.

Pour classer chaque contrat de location, l'Administration procède à une évaluation globale visant à déterminer si le contrat transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas, le contrat de location en est un de location-financement; autrement, il s'agit d'un contrat de location-exploitation. Dans le cadre de son évaluation, l'Administration tient compte de certains indicateurs, comme la question de savoir si le contrat couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

Si un contrat comporte des composantes de location et de non-location, l'Administration applique la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie dans le contrat.

L'Administration comptabilise les paiements de location reçus en vertu de contrats de location-exploitation à titre de produits selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Voir la note 3 (h).

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e) Dépréciation des actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et l'actif au titre du droit d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'actifs (unités génératrices de trésorerie). Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net pour le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif, déduction faite des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée en fonction des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie. Les unités génératrices de trésorerie qui ont fait l'objet d'une dépréciation sont évaluées à chaque date de déclaration pour déterminer s'il existe une possibilité de reprise de la dépréciation.

L'Administration évalue les pertes de valeur en vue d'éventuelles reprises lorsque des événements ou des circonstances le justifient.

f) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Administration a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'Administration soit tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état consolidé de la situation financière, compte tenu des risques et des incertitudes concernant l'obligation, et les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés lorsque l'effet est significatif.

g) Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires provenant des contrats de location simples sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les produits de la location comptabilisés en surplus des factures de location sont classés en tant que créance au titre de la location comptabilisée sur une base linéaire dans l'état consolidé de la situation financière.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Comptabilisation des produits (suite)

À la note 10, l'Administration présente de façon distincte les autres produits reçus des locataires inclus dans les produits tirés des quais et autres immobilisations, lesquels comprennent les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires qui est comptabilisée conformément à la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Les autres produits reçus des locataires sont comptabilisés lorsque l'Administration a rempli son obligation de prestation en fournissant aux locataires les services convenus dans les contrats de location, pour un montant correspondant à la composante des produits attribuée à cette obligation de prestation.

Les produits des activités portuaires comprennent les droits de quai et les droits de port et sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie, à un moment donné. Les produits des activités du port de plaisance comprennent les produits tirés de la location de places à quai et de l'entreposage de bateaux et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps. Les produits de GLPM comprennent les frais de gestion et sont comptabilisés à mesure que l'obligation de prestation est remplie, au fil du temps. Ils comprennent également les produits tirés des contrats de location-exploitation et les produits tirés des quais et des immobilisations, et sont comptabilisés et divulgués sur la même base que celle de l'Administration.

h) Surplus d'apport

L'Administration a été constituée sans capital-actions. Les actifs donnés à l'Administration par le gouvernement du Canada, ou expropriés par ce dernier, sont traités en tant qu'augmentation, ou diminution, du surplus d'apport.

i) Avantages du personnel

Les avantages sociaux à court terme sont passés en charges au fur et à mesure que le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé pour le montant devant être payé si l'Administration a une obligation actuelle (juridique ou implicite) de payer ce montant pour des services passés fournis par l'employé et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

L'Administration offre trois régimes de retraite. Les membres du personnel qui ont été recrutés avant le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à prestations déterminées et à un régime de retraite complémentaire, tandis que ceux embauchés après le 1^{er} juillet 2011 participent à un régime à cotisations déterminées.

L'obligation nette de l'Administration à l'égard des régimes à prestations déterminées est calculée séparément pour chaque régime.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

i) Avantages du personnel (suite)

Les coûts des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les participants aux régimes est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des meilleures estimations et hypothèses de la direction concernant l'augmentation des salaires, l'âge de départ à la retraite des participants, les coûts des soins de santé prévus et d'autres facteurs actuariels. Les prestations de retraite à verser à un participant sont fonction du nombre d'années de service et de son salaire moyen. Aux termes du régime à cotisations déterminées, les participants peuvent verser des cotisations dans la caisse de retraite de l'Administration, jusqu'à concurrence des maximums annuels imposés par la loi.

Le passif au titre du régime de retraite à prestations déterminées qui est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime, compte tenu des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des prestations déterminées est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est déterminée par une actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen du taux d'intérêt des obligations de sociétés de première catégorie qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de l'échéance du passif au titre des prestations de retraite connexe. Le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre du régime de retraite agréé tient également compte des exigences de capitalisation minimale conformément selon la limite requise énoncée au paragraphe 64 de la Norme comptable internationale 19, Avantages du personnel.

La réévaluation du passif net au titre des prestations déterminées, qui comprend les gains et pertes actuariels, le rendement de l'actif du régime (à l'exclusion des intérêts) et l'effet du plafond sur l'actif (le cas échéant, à l'exclusion des intérêts), est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le coût des services rendus au cours de la période, l'élément comptabilisé du coût des services passés, s'il en est, et le coût financier du passif au titre des prestations de retraite sont intégrés aux mêmes postes que le coût de rémunération connexe dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis; autrement, il est amorti selon le mode linéaire sur la durée moyenne restant à couvrir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis.

Le coût du régime de retraite à cotisations déterminées est passé en salaires et autres charges au titre des avantages du personnel à mesure que les cotisations sont versées dans le régime.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Paiements tenant lieu de taxes municipales

Les paiements tenant lieu de taxes municipales sont calculés en fonction des évaluations municipales, ajustées selon la loi fédérale intitulée Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts. Ce montant est inscrit en charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Conformément au règlement intervenu entre Transports Canada, l'Administration portuaire d'Oshawa (poursuivant ses activités au sein de l'Administration) et la Ville d'Oshawa en date du 15 juillet 2010, la Ville d'Oshawa a convenu d'annuler les paiements annuels tenant lieu de taxes jusqu'au 25 janvier 2027.

k) Frais payables à l'administration fédérale

Afin de conserver ses lettres patentes en règle, l'Administration doit verser annuellement un montant à Transports Canada qui est calculé sur le montant brut des produits des activités ordinaires, comme suit :

Montant brut	Charge
Jusqu'à 10 000 000 \$	2 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Sur la prochaine tranche de 40 000 000 \$	6 %
Sur la prochaine tranche de 10 000 000 \$	4 %
Plus de 70 000 000 \$	2 %

Ce montant est inscrit en charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

l) Impôts sur le résultat

L'Administration est exonérée de l'impôt sur le résultat en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

m) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'Administration devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

i) Classification

L'Administration classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes :

- les instruments devant être évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global ou par le biais du résultat net);
- les instruments devant être évalués au coût amorti.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Instruments financiers (suite)

ii) Comptabilisation initiale et ultérieure

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les créances clients et autres créances. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier. Une créance client ou autre créance sans composante de financement importante est initialement évaluée au prix de transaction. Par la suite, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances clients et autres créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances clients et autres créances sont classées dans les actifs à court terme si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, elles sont présentées dans les actifs à long terme.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir des flux de trésorerie de ces actifs ont expiré ou ont été transférés, et que l'Administration a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes. Au moment de la comptabilisation initiale, l'Administration évalue le passif financier au montant devant être payé moins, lorsqu'il est significatif, un escompte pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes fournisseurs et autres dettes sont classées dans les passifs à court terme si le paiement est exigible dans les douze mois. Autrement, elles sont présentées dans les passifs à long terme.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est acquittée, annulée ou expirée.

iii) Dépréciation

L'Administration évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients et autres créances, l'Administration applique, comme le permet la norme IFRS 9, Instruments financiers, l'approche simplifiée qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des créances. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients et autres créances ont été regroupées en fonction de caractéristiques de crédit communes

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

m) Instruments financiers (suite)

iii) Dépréciation (suite)

et du nombre de jours de retard de paiement. Les pertes de valeur sur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises au cours des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les créances clients et autres créances sont radiées lorsqu'il n'est pas raisonnable de croire qu'elles seront recouvrées. Plusieurs facteurs permettent de déterminer qu'il n'est pas raisonnable de croire que les montants seront recouverts, notamment des difficultés financières importantes du débiteur, des paiements en souffrance et la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

n) Changement apporté aux conventions comptables

L'Administration a adopté le *Classement des passifs en tant que courants ou non courants (modifications à l'IAS 1)* et *Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant (modifications à l'IAS 1)* en date du 1^{er} janvier 2024. Ces changements s'appliquent de manière rétrospective. Ils viennent clarifier certaines exigences afin de déterminer si un passif doit être classé comme étant à court terme ou à long terme (courant ou non courant), et exigent la divulgation de nouvelles informations sur les passifs d'emprunt à long terme qui sont assortis de clauses restrictives applicables dans les douze mois suivant la période de déclaration. En dépit de ces changements, il n'y a pas d'incidence rétrospective sur l'état comparatif de la situation financière.

o) Nouvelles normes comptables publiées qui ne sont pas encore en vigueur

i) Classification et évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié *Modifications à la classification et à l'évaluation des instruments financiers* visant à modifier les normes IFRS 9 et IFRS 7.

Les exigences entreront en vigueur pour les périodes de déclaration annuelles débutant le 1^{er} janvier 2025 ou après cette date. Elles pourront être adoptées de manière anticipée et se rapportent :

- au règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique;
- à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, y compris ceux qui présentent des composantes en matière de durabilité.

L'Administration évaluera l'incidence des nouvelles modifications.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

- o) Nouvelles normes comptables publiées qui ne sont pas encore en vigueur (suite)
 - ii) IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 remplacera l'IAS 1, Présentation des états financiers et s'appliquera aux périodes de présentation annuelle débutant le 1er janvier 2027 ou après cette date. Cette nouvelle norme comprend les exigences clés suivantes :

- les entités sont tenues de classer tous les produits et les charges en cinq catégories dans l'état des résultats, à savoir : Exploitation, Investissement, Financement, Activités abandonnées et Impôt sur le résultat. Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini pour le résultat d'exploitation. Le résultat net des entités ne changera pas;
- les mesures du rendement définies par la direction (« MRD ») sont présentées dans une seule note dans les états financiers;
- des indications plus étoffées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsque les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte.

L'Administration évaluera l'incidence de la nouvelle norme, particulièrement en ce qui concerne la structure de l'état des résultats, de l'état des flux de trésorerie et des informations supplémentaires requises aux fins des MRD.

4. Utilisation de jugements et d'estimations

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a posé des jugements et des estimations sur l'avenir qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables de l'Administration et sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations et les autres jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, dont les attentes à propos d'événements futurs qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables dans les circonstances. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables faits par l'Administration lors de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous.

Note 8 - Immobilisations

L'Administration détermine la durée de vie utile des immobilisations en fonction de leur utilité et de leur utilisation prévues.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Utilisation de jugements et d'estimations (suite)

Note 10 - Avantages du personnel

En raison de la nature des obligations au titre des avantages du personnel, une part considérable de leur calcul est fondée sur des estimations et/ou sur le jugement, ce qui inclut les hypothèses concernant l'avenir. Le degré de réalisation de ces facteurs incertains pourrait différer de façon significative des estimations, ce qui causerait des écarts par rapport aux obligations estimées. Par conséquent, les différences entre les montants réels et les obligations comptabilisées peuvent avoir une incidence sur les résultats des périodes concernées. Le calendrier des sorties de ressources en vue de l'extinction d'une obligation est exposé aux mêmes facteurs incertains. Une analyse de la sensibilité des obligations au titre des avantages du personnel figure à la note 10. Chaque analyse de sensibilité présentée à la note 10 repose sur la substitution d'une hypothèse, les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les changements touchant certaines des hypothèses peuvent afficher une corrélation. Aux fins du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées aux changements dans les hypothèses actuarielles importantes, la méthode utilisée (valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations déterminées calculée selon la méthode des unités de crédit projetées à la date de clôture) est la même que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Dans le cas des régimes capitalisés, l'Administration s'assure que les placements sont gérés selon un cadre d'appariement actif-passif (AAP) conçu en vue d'obtenir des placements à long terme en concordance avec les obligations des régimes de retraite. L'objectif du cadre d'AAP de l'Administration consiste à appairer les actifs et les obligations au titre des prestations en investissant dans des titres à long terme assortis d'un taux d'intérêt fixe dont l'échéance concorde avec le calendrier de versement des, et qui sont libellés dans la même monnaie que les obligations. L'Administration surveille activement le degré d'appariement entre la durée et le rendement attendu des placements, d'une part, et les sorties de trésorerie attendues relativement aux obligations au titre des prestations, d'autre part. L'Administration n'a pas modifié le processus suivi pour gérer

ses risques par rapport aux périodes antérieures et n'utilise pas de dérivés pour gérer le risque. Les placements sont diversifiés, de sorte que la défaillance d'un placement n'aurait pas d'incidence significative sur le niveau des actifs pris dans son ensemble. En 2024, une bonne part des actifs consistait en titres de capitaux propres et en obligations. L'Administration estime que les titres de capitaux propres

offrent les meilleurs rendements à long terme et présentent un niveau de risque acceptable. Les régimes ne sont pas exposés à un risque de change important.

Note 14 - Contrats de location

L'Administration conclut différents types de contrats et doit exercer un jugement important pour déterminer si un contrat englobe un actif désigné et si elle possède le droit de contrôler l'utilisation de cet actif.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Utilisation de jugements et d'estimations (suite)

Note 14 - Contrats de location (suite)

Au moment de déterminer la durée d'un contrat de location, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un incitatif économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prolongation (ou les périodes après la résiliation) ne sont incluses dans la durée du contrat que si l'on a la certitude raisonnable que le contrat sera prolongé (ou ne sera pas résilié). L'évaluation fait l'objet d'un examen si un événement significatif ou un changement important dans les circonstances se produit, et que cela a une incidence sur ladite évaluation et relève du contrôle de l'Administration en sa qualité de locataire.

Pour déterminer la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation et du passif locatif, l'Administration est tenue d'estimer le taux d'emprunt marginal propre à l'actif loué s'il n'est pas possible de déterminer aisément le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer en raison des changements dans l'environnement commercial et macroéconomique.

Note 16(c) - Provision pour dépréciation

L'Administration détermine les pertes de crédit attendues se rapportant aux créances clients et autres créances sur une base prospective.

5. Comptes clients et autres créances

	2024	2023
Comptes clients et autres créances	5 772 175 \$	6 035 954 \$
Moins : provision pour dépréciation (note 16(c))	108 289	93 960
	5 663 886 \$	5 941 994 \$

6. Stocks

	2024	2023
Cartes d'accès de sécurité au port	112 842 \$	71 184 \$
Matériaux et fournitures	621 359	295 505
	734 201 \$	366 689 \$
Provision pour dépréciation	(238 310)	(228 462)
	495 891 \$	138 227 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

6. Stocks (suite)

En 2024, des stocks de 347 186 \$ (380 731 \$ en 2023) ont été comptabilisés en charges au cours de l'exercice.

Les stocks ont diminué de 9 847 \$ (2023 - recouvrement - (918 \$)) en raison d'une dépréciation à la valeur de nette de réalisation. Cette dépréciation a été comptabilisée dans les charges en 2024 et est incluse dans les autres charges d'exploitation et d'administration.

7. Créances à recevoir

	2024	2023
Créances à recevoir d'un locataire a)	20 876 094 \$	– \$
Autres tiers	686 290	–
	21 562 384	–
Moins : la tranche à court terme	93 949	–
	21 468 435 \$	– \$

a) Au cours de l'exercice, l'Administration a émis un avis de créance à recevoir à un locataire, stipulant qu'elle versera des fonds représentant un pourcentage des factures engagées dans le cadre d'un projet d'immobilisations, que le locataire devra par la suite rembourser. Cette créance à recevoir est assortie d'une période initiale de 18 mois au cours de laquelle le locataire n'aura qu'à payer les intérêts. Le taux d'intérêt est le taux préférentiel, et les intérêts perçus par l'Administration sur la créance à recevoir serviront à recouvrer la charge d'intérêts sur la dette à long terme (note 13).

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

8. Immobilisations corporelles

Voici un résumé du rapprochement de la valeur comptable nette de chacune des catégories d'immobilisations :

	Terrains	Bâtiments et améliorations locatives	Quais et services	Matériel	Aménagement des immobilisations en cours	Total
1^{er} janvier 2023						
Coût	48 689 582 \$	118 427 219 \$	144 175 348 \$	17 048 850 \$	6 568 927 \$	334 909 926 \$
Cumul des amortissements	–	(66 746 095)	(76 583 995)	(12 456 683)	–	(155 786 773)
Valeur comptable nette	48 689 582	51 681 124	67 591 353	4 592 167	6 568 927	179 123 153
Exercice clos le 31 décembre 2023						
Ajouts, montant net	3 581	9 713 439	9 466 060	1 082 544	–	20 265 624
Cessions – coût	–	(38 238)	–	(265 284)	–	(303 522)
Cessions – cumul des amortissements	–	4 698	–	265 283	–	269 981
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	–	(3 996 364)	(5 686 502)	(1 014 264)	–	(10 697 130)
	3 581	5 683 535	3 779 558	68 279	–	9 534 953
Valeur comptable nette	48 693 163 \$	57 364 659 \$	71 370 911 \$	4 660 446 \$	6 568 927 \$	188 658 106 \$
1^{er} janvier 2024						
Coût	48 693 163 \$	128 102 420 \$	153 641 408 \$	17 866 110 \$	6 568 927 \$	354 872 028 \$
Cumul des amortissements	–	(70 737 761)	(82 270 497)	(13 205 664)	–	(166 213 922)
Valeur comptable nette	48 693 163	57 364 659	71 370 911	4 660 446	6 568 927	188 658 106
Exercice clos le 31 décembre 2024						
Ajouts, montant net	1 300 306	6 614 842	16 157 307	919 681	3 919 508	28 911 644
Cessions – coût	–	(134 773)	(1 673 418)	(371 349)	–	(2 179 540)
Cessions – cumul des amortissements	–	–	301 130	335 504	–	636 634
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	–	(4 418 428)	(6 338 456)	(1 044 691)	–	(11 801 575)
	1 300 306	2 061 641	8 446 563	(160 855)	3 919 508	15 567 163
Valeur comptable nette	49 993 469 \$	59 426 300 \$	79 817 474 \$	4 499 591 \$	10 488 435 \$	204 225 269 \$
31 décembre 2024						
Coût	49 993 469 \$	134 582 489 \$	168 125 297 \$	18 414 442 \$	10 488 435 \$	381 604 132 \$
Cumul des amortissements	–	(75 156 189)	(88 307 823)	(13 914 851)	–	(177 378 863)
Valeur comptable nette	49 993 469 \$	59 426 300 \$	79 817 474 \$	4 499 591 \$	10 488 435 \$	204 225 269 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

8. Immobilisations corporelles (suite)

L'Administration continue de faire progresser le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle (le « projet ») en partenariat avec Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario, la Ville de Hamilton, la Ville de Burlington et Stelco Holdings Inc. (anciennement US Steel Canada). En septembre 2013, un jalon important a été franchi avec l'annonce par les partenaires de la signature de toutes les ententes légales sur le financement et la mise en œuvre du projet. Un entrepreneur du projet est entré en activité en 2015 afin de permettre la construction des installations de confinement et d'enfouissement. À ce jour, l'Administration a versé 10,5 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2023). Cette somme est comptabilisée à titre d'aménagement des immobilisations en cours dans les immobilisations corporelles. Aucun engagement en trésorerie n'a été conclu en 2024 relativement au projet.

Les achats d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice de 28,9 millions de dollars comprennent un montant d'environ 5 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2023) relatif à des ajouts qui n'ont pas encore été payés.

Au cours de l'exercice, l'Administration a radié un montant de 1,3 million de dollars (néant en 2023) lié aux activités supplémentaires de dragage d'urgence qui ont dû être entreprises à Oshawa en raison des conditions météorologiques extrêmes. En 2022, l'Administration a réalisé un important contrat de dragage de capitaux et d'entretien pour restaurer le tirant d'eau dans le port d'Oshawa et élargir le chenal d'approche du lac Ontario dans le but d'améliorer la sécurité de la navigation. À la suite de ces travaux, une importante tempête hivernale a frappé le lac Ontario à la fin de 2022. En 2023, l'Administration a mené un projet de dragage d'urgence pour ouvrir un passage étroit afin que les navires puissent accoster au port d'Oshawa pour la saison de navigation de 2023. L'Administration a effectué des études subséquentes et une évaluation qui ont permis de repérer d'autres dépôts de sédiments dans le chenal. Au cours de l'exercice, l'Administration a effectué des travaux de dragage de la zone pour restaurer le chenal.

9. Comptes clients et autres créditeurs

	2024	2023
Dettes fournisseurs	5 629 619 \$	3 848 763 \$
Charges à payer	6 825 337	5 900 607
Produits reportés – court terme	1 911 223	1 475 729
Dépôts de garantie	3 238 532	3 232 867
	17 604 711 \$	14 457 966 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à prestations déterminées (« régime de retraite »), un régime de retraite complémentaire à l'intention des employés (RRCE), un régime d'avantages complémentaires de retraite (« régime d'autres avantages ») et un régime à cotisations déterminées.

Certaines informations concernant ces régimes figurent ci-après.

Régime de retraite, RRCE et régime d'autres avantages

L'Administration offre un régime de retraite à prestations déterminées au Canada dont les prestations sont fonction des gains ouvrant droit à pension des membres du personnel et de la durée de leur service. Le régime de retraite est fermé aux nouveaux membres du personnel depuis le 30 juin 2011.

La majorité des paiements de prestations sont versés à même des fonds administrés par des fiduciaires; toutefois, dans le cas du régime non capitalisé, l'Administration assume les obligations au titre du versement des prestations lorsqu'elles deviennent exigibles. Les actifs des régimes détenus en fiducie sont régis par la réglementation et les pratiques locales en vigueur. La responsabilité de ces régimes et de la surveillance de tous les aspects des régimes, y compris les décisions de placement et l'établissement des calendriers de cotisations, incombe à l'Administration. L'Administration a mis sur pied un comité de retraite pour aider à gérer les régimes et a retenu les services de professionnels indépendants chevronnés, notamment des gestionnaires de placement, des actuaires, des dépositaires et des fiduciaires.

Le tableau suivant présente les éléments comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Valeur actualisée des obligations du régime capitalisé	18 512 260 \$	18 036 193 \$	– \$	– \$
Juste valeur des actifs du régime	(20 676 824)	(19 107 874)	–	–
Incidence du plafond des actifs	1 176 260	2 253 826	–	–
(Excédent) déficit du régime capitalisé	(988 304)	1 182 145	–	–
Valeur actualisée des obligations du régime non capitalisé	3 973 846	3 792 499	368 300	471 200
Passif net au titre du régime à prestations déterminées	2 985 542 \$	4 974 644 \$	368 300 \$	471 200 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel (suite)

Le tableau suivant présente l'évolution de l'obligation au titre des prestations déterminées :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	21 828 692 \$	19 743 356 \$	471 200 \$	429 800 \$
Coût des services rendus	657 364	603 155	9 100	7 700
Coût financier des obligations	1 026 803	1 010 705	22 000	21 800
Perte actuarielle (gain actuariel)	(313 406)	1 215 715	(123 400)	25 600
Prestations versées	(713 347)	(744 239)	(10 600)	(13 700)
Au 31 décembre	22 486 106 \$	21 828 692 \$	368 300 \$	471 200 \$

Le tableau suivant présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	19 107 874 \$	17 338 300 \$	– \$	– \$
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	881 135	878 023	–	–
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	923 592	863 697	–	–
Cotisations patronales	477 570	772 093	10 600	13 700
Prestations versées	(713 347)	(744 239)	(10 600)	(13 700)
Au 31 décembre	20 676 824 \$	19 107 874 \$	– \$	– \$

Le tableau suivant présente l'évolution du plafond des actifs :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Au 1 ^{er} janvier	2 253 826 \$	1 357 077 \$	– \$	– \$
Modification de la limite minimale de l'obligation de capitalisation	(1 077 566)	896 749	–	–
Au 31 décembre	1 176 260 \$	2 253 826 \$	– \$	– \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel (suite)

Les actifs des régimes, qui, pour la plupart, servent à la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées de l'Administration, s'établissent comme suit :

	2024		2023	
	Non cotés	%	Non cotés	%
Instruments de capitaux propres				
Fonds d'actions canadiennes	2 894 755 \$	14	2 675 110 \$	14
Fonds d'actions étrangères	5 996 279	29	5 541 283	29
	8 891 034	43	8 216 393	43
Instruments à revenu fixe				
Fonds obligataires	5 789 511	28	5 350 199	28
Fonds à long terme	5 789 511	28	5 350 206	28
	11 579 022	56	10 700 405	56
Marché monétaire				
	206 768	1	191 076	1
	20 676 824 \$	100	19 107 874 \$	100

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans le résultat net :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus	657 364 \$	603 155 \$	9 100 \$	7 700 \$
Coût financier des obligations	1 026 803	1 010 705	22 000	21 800
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	(881 135)	(878 023)	–	–
Coût financier sur la limite du montant comptabilisé	104 578	68 668	–	–
Montant total, compris dans les salaires et autres charges au titre des avantages du personnel	907 610 \$	804 505 \$	31 100 \$	29 500 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel (suite)

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Rendement effectif des actifs des régimes, moins le coût financier	923 592 \$	863 697 \$	– \$	– \$
Gains (pertes) actuariels découlant des éléments suivants :				
Ajustement de l'expérience	133 839	(25 738)	121 700	–
Changements aux hypothèses financières	179 567	(1 189 977)	1 700	(25 600)
Incidence du plafond des actifs	1 182 144	(828 081)	–	–
Autres éléments du résultat global	2 419 142 \$	(1 180 099)\$	123 400 \$	(25 600)\$

Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles retenues :

	Régime de retraite et RRCE		Régime d'autres avantages	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre 2023				
Taux d'actualisation	4,7 %	4,6 %	4,7 %	4,6 %
Augmentations salariales futures	3,5 %	3,5 %	s/o	s/o
Coût des prestations pour les exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,7 %	4,6 %	4,7 %	4,6 %
Augmentations salariales futures	3,5 %	3,5 %	s/o	s/o

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à la modification d'hypothèses. Les effets de la modification d'une hypothèse sur chacun des régimes sont pondérés proportionnellement par rapport au total des obligations des régimes afin d'obtenir l'incidence globale pour chaque hypothèse présentée.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel (suite)

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité des régimes de retraite à prestations déterminées de l'Administration au 31 décembre 2024 :

	Incidence sur le régime de retraite et sur le RRCE		Incidence sur le régime d'autres avantages	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Variation de 0,5 % du taux d'actualisation	(6,3) %	7,0 %	(6,5) %	7,2 %
Variation de 0,5 % du taux de croissance des salaires	1,3 %	(1,2) %	s/o	s/o
Variation de 0,5 % de l'espérance de vie	(0,9) %	0,9 %	(0,6) %	0,6 %

Les cotisations devant être versées aux régimes de retraite au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 s'élèvent à 374 186 \$ (791 728 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, le cumul de la réévaluation du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé au cumul des autres éléments du résultat global se chiffrait à 237 234 \$ (2 305 308 \$ en 2023).

L'actuaire de l'Administration prépare des évaluations annuelles des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées en choisissant le 1^{er} janvier comme date d'évaluation et en extrapolant jusqu'au 31 décembre. Les évaluations actuarielles les plus récentes du régime de retraite et du régime complémentaire à des fins de capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2022 pour le RRCE et le régime d'autres avantages, et au 31 décembre 2023 pour le régime de prestations de retraite. Les prochaines évaluations de ces régimes à des fins de capitalisation seront en date du 31 décembre 2025 pour le RRCE et le régime d'autres avantages, et en date du 31 décembre 2026 pour le régime de prestations de retraite.

De par ses régimes à prestations déterminées, l'Administration est exposée à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-dessous.

Volatilité des actifs

Les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation établi par référence au taux de rendement des obligations de sociétés; si le rendement des actifs des régimes est inférieur au rendement prévu, un déficit est créé. Les régimes affichent une forte proportion de titres de capitaux propres qui, selon les attentes, devraient afficher à long terme un rendement supérieur à celui des obligations des sociétés, en contrepartie d'un élément de volatilité et de risque à court terme.

Lorsque les régimes auront été en place depuis un certain temps, l'Administration compte réduire le niveau du risque de placement en investissant davantage dans des actifs permettant un meilleur appariement avec les passifs.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

10. Avantages du personnel (suite)

Volatilité des actifs (suite)

L'Administration estime cependant que, vu la nature à long terme des passifs des régimes et de la solidité du groupe, le maintien d'un certain niveau de placements en titres de capitaux propres demeure approprié dans le cadre de sa stratégie à long terme, qui consiste à gérer les régimes avec efficience.

Variations des rendements des obligations

Une diminution des rendements des obligations de sociétés se traduira par une augmentation des passifs des régimes, bien que celle-ci sera contrebalancée en partie par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les régimes.

Risque d'inflation

La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation; une hausse de l'inflation se traduit par une augmentation des passifs (bien que, dans la plupart des cas, le taux des augmentations au titre de l'inflation soit plafonné afin de protéger les régimes contre une hyperinflation). Comme la majorité des actifs des régimes sont soit imperméables à l'inflation (obligations à taux fixes), soit en faible corrélation avec l'inflation (titres de capitaux propres), une hausse de l'inflation fait également augmenter le déficit.

Espérance de vie

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations viagères aux participants, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes.

Le tableau qui suit présente une analyse de l'échelonnement prévu des versements de prestations de retraite non actualisés :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Régime de retraite et RRCE	809 300 \$	797 600 \$	3 408 800 \$	53 816 400 \$	58 832 100 \$
Régime d'autres avantages	20 400	20 100	65 800	664 600	770 900
Au 31 décembre 2024	829 700 \$	817 700 \$	3 474 600 \$	54 481 000 \$	59 603 000 \$

Régime à cotisations déterminées

Les cotisations de l'employeur au titre du régime à cotisations déterminées s'élevaient à 250 252 \$ (210 942 \$ en 2023).

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

11. Produits des activités portuaires

	2024	2023
Quais et autres immobilisations	34 195 388 \$	31 216 795 \$
Produits de location comptabilisés selon la méthode linéaire	1 456 773	1 003 841
Port	4 540 811	4 234 770
Port de plaisance	3 032 487	2 789 276
GLPM	3 684 546	4 095 849
	46 910 005 \$	43 340 531 \$

Le poste « Quais et autres immobilisations » comprend les montants suivants liés aux contrats de location :

	2024	2023
Loyer de base	31 815 569 \$	28 436 593 \$
Autres produits reçus des locataires a)	2 379 819	2 721 550
	34 195 388 \$	31 158 143 \$

a) Les composantes non locatives des ententes de location liées au recouvrement de certaines charges d'exploitation auprès de locataires sont détaillées dans les autres produits. Les autres produits reçus des locataires comprennent les charges imputées pour les services suivants : collecte des ordures, services de conciergerie, contrôle des animaux et insectes nuisibles, nettoyage des fenêtres, sécurité, services publics et entretien.

12. Salaires et autres avantages du personnel

	2024	2023
Traitements et salaires (y compris les indemnités de fin de contrat de travail)	7 757 723 \$	7 007 548 \$
Coûts des prestations de retraite – Régime à cotisations déterminées	250 252	210 942
Coûts des prestations de retraite – Régime à prestations déterminées et RRCE	907 610	804 505
Coûts des prestations de retraite – Régime d'autres avantages	31 100	29 500
Charges au titre des autres avantages	1 261 585	1 050 969
	10 208 270 \$	9 103 464 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

12. Salaires et autres avantages du personnel (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

L'information qui suit doit être fournie conformément aux règlements sur la gestion de l'Administration. La rémunération totale prend en compte la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, du chef de la direction et de tous les membres du personnel dont la rémunération dépasse 261 249 \$ par année.

Nom	Titre	Salaires	Avantages imposables	2024 Total	2023 Total
Bradley, David	Administrateur	29 000 \$	– \$	29 000 \$	29 950 \$
Davis, Meghan	Administrateur	30 000	–	30 000	30 000
DiGregorio, Nancy	Administratrice	20 750	–	20 750	16 900
Hamilton, Ian	Président et chef de la direction	584 766	2 713	587 479	529 376
Howlett, James	Administrateur	–	–	–	6 983
Knight, Janet	Vice-présidente exécutive	344 426	2 594	347 020	318 800
Loomis, Christopher	Administrateur	29 000	–	29 000	27 550
Waldes, Anne	Administrateur	35 000	–	35 000	35 000
		1 072 942 \$	5 307 \$	1 078 249 \$	994 559 \$

13. Dette à long terme

Au cours de l'exercice, l'Administration a conclu un accord de facilité de crédit pour financer les projets d'immobilisations d'un locataire sur la propriété de l'Administration. L'Administration est autorisée à prélever jusqu'à 26 millions de dollars sur cette facilité. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est à intérêt seulement pour les 18 premiers mois. Par la suite, la facilité de crédit sera convertie en facilité de prêt consentie. La facilité de prêt consentie aura une période d'amortissement de 20 ans pour les emprunts liés aux projets d'immobilisations du locataire, et de 10 ans pour les contrats de location ou d'équipement de manière générale. Un premier versement devra être effectué au plus tard en novembre 2025, après la période initiale de 18 mois à intérêt seulement. Par conséquent, le prêt a été classé comme étant à long terme, avec une portion à court terme reflétant les remboursements du principal prévus au cours des 12 prochains mois. La dette est garantie en vertu d'une cession de contrats de location et d'équipement, d'un accord de paiements échelonnés conclu avec le locataire de l'Administration et d'une cession d'assurance spécifique. L'Administration est tenue de respecter certains engagements financiers, ce qu'elle a fait en date du 31 décembre 2024.

Les frais d'intérêts de 396 984 \$ liés à la dette ont été payés par l'Administration et un montant de 421 507 \$ a été recouvré auprès d'un locataire par le biais d'une créance à recevoir (note 7).

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

13. Dette à long terme (suite)

Les remboursements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années et par la suite relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

2025	93 949 \$
2026	581 933
2027	614 452
2028	648 789
2029	685 045
Années suivantes	17 673 926
	20 298 094
Moins la tranche à court terme	93 949
	20 204 145 \$

Après la fin de l'exercice, l'Administration a conclu un nouvel accord de facilité de crédit en vertu duquel une somme de 15 millions de dollars est mise à sa disposition.

14. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative

L'Administration a conclu un bail immobilier par l'entremise de sa filiale, GLPM. Au cours de l'année, la propriété a été vendue à une autre entité, ce qui a entraîné une modification du contrat de location. L'Administration a conclu un contrat modifié avec le nouveau propriétaire, en vertu duquel la propriété en location a été réduite et la durée du contrat a été prolongée de 5 ans à 10 ans. Par conséquent, l'Administration a comptabilisé ces changements comme une modification au bail immobilier. En vertu du contrat de location modifié, l'Administration, ou tout sous-locataire, est tenue d'apporter des améliorations locatives à la propriété d'un montant minimal de 10 millions de dollars avant la fin de la durée du bail le 30 juin 2034. À ce jour, l'Administration a effectué des améliorations locatives totalisant 1,2 million de dollars.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

14. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative (suite)

L'actif au titre du droit d'utilisation se présente comme suit dans l'état consolidé de la situation financière :

	2024	2023
Coût à l'ouverture, au 1 ^{er} janvier	7 224 126 \$	7 224 126 \$
Cumul des amortissements	(1 565 227)	(120 402)
Valeur comptable nette à l'ouverture, au 1 ^{er} janvier	5 658 899	7 103 724
Ajustement suite aux changements apportés à la portée du bail - coût	(1 970 217)	–
Ajustement suite aux changements apportés à la portée du bail - cumul amortissements	623 902	–
Ajustement suite à la modification du bail	6 734 469	–
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	(1 335 790)	(1 444 825)
Valeur comptable nette au 31 décembre	9 711 263 \$	5 658 899 \$

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'obligation locative de l'Administration s'établissent comme suit :

	2024	2023
Un an au plus	1 711 768 \$	1 112 500 \$
Plus d'un an et moins de cinq ans	7 341 176	7 151 167
Plus de cinq ans	5 774 464	–
Total de l'obligation locative non actualisée au 31 décembre	14 827 408 \$	8 263 667 \$

L'obligation locative actualisée est comptabilisée comme suit dans l'état consolidé de la situation financière :

	2024	2023
À court terme	957 651 \$	664 094 \$
À long terme	10 325 099	6 484 304
Valeur comptable de l'obligation locative au 31 décembre	11 282 750 \$	7 148 398 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

14. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative (suite)

À la date d'entrée en vigueur du bail, l'obligation locative a été évaluée à la valeur actualisée des paiements de location restants, au taux d'emprunt marginal de 6,5 % de l'Administration au 1^{er} décembre 2022. L'actif au titre du droit d'utilisation a été évalué à un montant égal à l'obligation locative. Il n'y a eu aucun paiement de loyer fait d'avance ou ni aucun paiement de location accumulé dans le cadre du contrat de location, qui aurait nécessité un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date des demandes initiales. À la suite de la modification du bail au cours de l'année, le taux d'emprunt marginal est passé à 6,95 %. L'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation découlant des changements apportés au bail s'est chiffré à 5 388 154 \$, incluant la modification de la portée du bail.

Les montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat et du résultat global sont les suivants :

	2024	2023
Charge d'intérêts sur l'obligation locative	629 979 \$	468 475 \$
Charges relatives aux contrats de location d'actifs de faible valeur	8 760	8 760
Gain sur modification du bail	529 250	–
	1 167 989 \$	477 235 \$

L'obligation locative se présente comme suit dans l'état consolidé de la situation financière :

	2024	2023
Solde au 1 ^{er} janvier	7 148 398 \$	7 221 590 \$
Paiements du principal sur l'obligation locative	(724 552)	(73 192)
Ajustement suite aux changements apportés à la portée du bail	(1 875 565)	–
Ajustement suite à la modification du bail	6 734 469	–
	11 282 750 \$	7 148 398 \$

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

14. Actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative (suite)

Contrats de location-exploitation - bailleur

Les paiements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location-exploitation non résiliables se présentent comme suit :

	2024	2023
Un an au plus	27 331 018 \$	24 015 867 \$
Année 2	24 594 817	22 788 182
Année 3	22 286 377	19 120 264
Année 4	19 513 866	16 744 361
Année 5	17 198 845	13 908 631
Plus de cinq ans	67 296 411	64 190 196
	178 221 334 \$	160 767 501 \$

15. Éventualités et engagements

a) L'Administration a des passifs éventuels relatifs à des actions en justice intentées dans le cadre normal de ses activités. Il n'est pas prévu que des passifs significatifs découlent des passifs éventuels, à l'exception de ceux à l'égard desquels une provision a été constituée.

b) L'Administration a une limite d'emprunt totale de 100 millions de dollars (45,5 millions de dollars en 2023). L'article 9.3 des lettres patentes définit ce qui est considéré comme un emprunt.

L'Administration dispose d'une facilité de crédit à vue de 7,5 millions de dollars, qui n'avait pas été utilisée au 31 décembre 2024.

c) L'Administration dispose de lettres de crédit émises par la Ville de Hamilton se chiffrant à 128 752 \$ et à 1 584 424 \$ au 31 décembre 2024.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

16. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, des créances à recevoir, des dettes fournisseurs et autres dettes, et de la dette à long terme correspond approximativement à leur juste valeur.

a) Justes valeurs, y compris les méthodes d'évaluation et les hypothèses appliquées

Le tableau qui suit résume la juste valeur des actifs et passifs financiers au 31 décembre :

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 670 707 \$	10 248 314 \$
Comptes clients et autres créances	5 663 886	5 941 994
Créances à recevoir	21 562 384	–
Passifs		
Comptes clients et autres créditeurs	17 604 711	14 457 966
Dette à long terme	20 298 094	–

b) Risque de marché

i) Risque de change

L'Administration n'est pas exposée au risque de fluctuations des taux de change.

ii) Risque de prix

L'Administration n'est pas exposée au risque de prix.

iii) b) Risque de taux d'intérêt

L'exposition de l'Administration aux risques généraux d'intérêt et de taux d'intérêt se limite au montant utilisé sur sa facilité de crédit à vue, à sa dette à long terme et à l'émission de créances à recevoir. L'exposition au risque de taux d'intérêt dépend de la taille et de l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que de la taille et de l'échéance de l'impact.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

16. Instruments financiers (suite)

c) Risque de crédit

L'Administration a une exposition limitée à la concentration du risque de crédit. Elle place sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie auprès de grandes institutions financières canadiennes ayant une cote de solvabilité élevée. Le risque de crédit associé aux créances clients et autres créances est réduit au minimum puisque l'Administration évalue le dossier de crédit des nouveaux clients, surveille les échéances des créances clients et autres créances, et communique avec les débiteurs pour les paiements. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspondait à la valeur comptable des créances clients et autres créances. La juste valeur des créances clients et autres créances, ainsi que des dettes fournisseurs et autres dettes se rapproche de leur valeur comptable de ces instruments en raison de leur échéance rapprochée. Le risque de crédit associé aux créances à recevoir est réduit au minimum puisque l'Administration surveille les paiements et exige des avances progressives pour avancer des fonds supplémentaires.

Aucun actif financier n'est en souffrance, à l'exception de certaines créances clients et autres créances. Au 31 décembre 2024, les créances clients et autres créances totalisant 2 462 527 \$ (3 718 409 \$ en 2023), celles qui étaient en souffrance mais non dépréciées s'élevaient à 3 201 359 \$ (2 184 971 \$ en 2023), et celles qui étaient dépréciées se chiffraient à 108 289 \$ (93 960 \$ en 2023). Le tableau suivant présente l'analyse par échéance de ces deux catégories de créances :

	2024	2023
Créances clients et autres créances		
Courantes (moins de 30 jours)	2 462 527 \$	3 718 409 \$
En souffrance mais non dépréciées (plus de 30 jours)	3 201 359	2 184 971
Dépréciées	108 289	93 960
En souffrance mais non dépréciées		
Jusqu'à 3 mois	737 283	1 925 495
De 3 à 6 mois	2 464 076	259 476
Dépréciées		
Plus de 6 mois	108 289	93 960

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

16. Instruments financiers (suite)

c) Risque de crédit (suite)

Le tableau suivant résume la variation de la provision pour dépréciation des créances clients et autres créances :

	2024	2023
Provision pour dépréciation		
Solde au 1 ^{er} janvier	93 960 \$	88 408 \$
Réévaluation nette de la provision pour pertes	32 030	9 052
Créances clients et autres créances radiées au cours de l'exercice	(17 701)	(3 500)
Solde au 31 décembre	108 289 \$	93 960 \$

Dans le contexte géopolitique actuel, les incertitudes accrues, y compris l'imposition potentielle de nouveaux tarifs douaniers ou de modifications aux accords commerciaux existants et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, peuvent avoir une incidence sur la situation financière de nos clients, en particulier ceux des secteurs qui dépendent du commerce international. Ces facteurs pourraient entraîner des retards dans les paiements, une augmentation des pertes sur créances ou une réduction de la demande de services.

d) Risque de liquidité

Des prévisions de flux de trésorerie sont effectuées pour suivre les besoins en trésorerie de l'Administration et faire en sorte que celle-ci dispose d'une trésorerie suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels en tout temps.

La trésorerie détenue par l'Administration en excédent des soldes requis pour la gestion du fonds de roulement est investie dans des dépôts à court terme remboursables portant intérêt et ayant une échéance d'au plus 12 mois; ces instruments sont sélectionnés de façon à ce que leurs échéances et leur liquidité permettent une marge de manœuvre suffisante, tel qu'il a été déterminé par les prévisions susmentionnées.

Les passifs financiers de l'Administration consistent en des dettes fournisseurs et autres dettes totalisant 6 244 750 \$ (4 441 679 \$ en 2023) qui comportent des échéances contractuelles d'au plus trois mois. Est également incluse dans le passif financier de l'Administration la dette à long terme d'un montant de 20 298 094 \$ (néant \$ en 2023), dont la période d'amortissement est d'au plus 20 ans.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE HAMILTON-OSHAWA

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

17. Gestion du capital

L'Administration gère son capital et la disponibilité de ses facilités de crédit de manière à s'assurer d'avoir une structure financière et une capacité d'emprunt adéquates lui conférant une flexibilité financière et une liquidité suffisante. Cela peut exiger l'établissement de nouvelles facilités de crédit, selon les besoins. Dans le cadre de son évaluation globale, l'Administration surveille sa capacité génératrice d'entrées de trésorerie liées à ses activités d'exploitation ainsi que le crédit disponible.